



Traité Brakhot

Michna 2 - Chapitre 3

קברו את המת וחזרו אם יכולין להתחיל ולגמור עד שלא יגיעו
לשורה, יתחילו; ואם לאו, לא יתחילו.
העומדין בשורה הפנימיין פטורין, והחיצונים חייבין.

[Ceux qui] ont enterré le mort et reviennent - S'ils peuvent commencer et terminer avant qu'ils ne soient arrivés à la procession (litt. la rangée - voir commentaires), qu'ils commencent ; et sinon, qu'ils ne commencent pas. Ceux qui se tiennent dans la procession - s'ils se trouvent dans la rangée intérieure, ils sont exemptés [du Shéma'], et les rangées extérieures en ont l'obligation.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions